

## Update CCT décembre 2021 (no 9/2021)

Les CCT suivantes font l'objet d'une modification **avec effet au 1er décembre 2021 ou rétroactif**.

### Mises en vigueur/modifications

ET	Nom	Modifications	En vigueur
63	CCT pour l'industrie des produits en béton	Prolongation jusqu'au 31.12.2022	01.12.2021

### Abrogations

ET	Nom	Modifications	Abrogation
21	GAV Gärtnergewerbe BS / BL (CCT paysagisme BS/BL)	Mise hors vigueur	01.12.2022

### En perspective

ET	Nom	Modifications	En vigueur
div.	diverses CCT	Salaire minimum cantonal <b>GE</b> 2022	01.01.2022
div.	diverses CCT	Salaire minimum cantonal <b>NE</b> 2022	01.01.2022
9	CCT RA Echaffaudages	Prolongation jusqu'au 31.12.2025	01.01.2022
53	GAV Decken- und Innenausbau (CCT travaux de plafond et d'intérieur)	Prolongation jusqu'au 31.12.2022	01.01.2022
72	GAV Autogewerbe Ostschweiz (CCT Garages Suisse orientale)	Prolongation jusqu'au 31.12.2023, champs d'application	01.01.2022
77	GAV Holzbaugewerbe (CCT construction en bois)	Prolongation jusqu'au 31.12.2022	01.01.2022
119	CCT secteur du nettoyage <b>Suisse allemande</b> (jusqu'à 6 collaborateurs)	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, champs d'application, classes de salaires, indemnité pour jours fériés, salaires minimums, salaires minimums 2024, salaires transitoires, frais d'exécution	01.01.2022

13	<b>CCT secteur du nettoyage Suisse allemande (dès 6 collaborateurs)</b>	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, champs d'application, classes de salaires, indemnité pour jours fériés, salaires minimums, salaires minimums 2024, salaires transitoires, frais d'exécution	01.01.2022
26	<b>CCT laboratoires de prothèse dentaire</b>	Prorogation jusqu'au 31.12.2024, catégories, heures supplémentaires, absences payées	01.01.2022
div.	<b>Diverses CCT cantonales</b>	Salaires minimum cantonal GE 2022	01.01.2022
101	<b>CCL dipendenti delle imprese forestali TI</b>	Prolongation jusqu'au 30.06.2024	01.01.2022
103	<b>CCT Commerce de détail NE</b>	Salaires minimum cantonal NE 2022	01.01.2022
div.	<b>Diverses CCT annexe 1</b>	Salaires minimum cantonal GE 2022	01.01.2022
div.	<b>Diverses CCT annexe 1</b>	Salaires minimum cantonal NE 2022	01.01.2022
282	<b>CCT annexe 1 PostLogistics</b>	Catégories de salaires, Salaires minimums	01.01.2022
div.	<b>Divers CTT</b>	Salaires minimum cantonal GE 2022	01.01.2022
402	<b>CTT apparecchiature elettrica TI</b>	Remise en vigueur/prolongation, classes de salaires, salaires minimums	inconnu*

\*La remise en vigueur initialement prévue pour le 01.07.2021 a été suspendue en raison d'une procédure pendante devant le Tribunal fédéral. La nouvelle date de remise en vigueur n'est pas connue. On ne sait pas non plus si le CTT sera vraiment remis en vigueur.

### **Légende des couleurs**

CCT CH
CCT cantonale
CCT FL
CCT annexe 1 CCTL
CTT

#### **1. Aspects importants, tuyaux et astuces**

**Existe-t-il un salaire minimum suisse ? Et quels sont les salaires minimums cantonaux applicables aux bailleurs de services, et quel est leur montant ?**

L'obligation principale de l'employeur est de payer le salaire fixé (art. 319 al. 1 CO). L'employeur doit alors payer au travailleur le salaire convenu, usuel ou fixé par un contrat-

type de travail (« CTT ») ou par une convention collective de travail (« CCT ») (art. 322 al. 1 CO).

En principe, il y a liberté contractuelle en ce qui concerne le montant du salaire. Contrairement à de nombreux autres pays, la Suisse ne connaît pas de salaire minimum au niveau national. L'initiative populaire fédérale « Pour la protection de salaires équitables » (initiative sur les salaires minimums) a été largement refusée par tous les cantons et le peuple suisse en 2014.

Bien qu'il n'existe donc pas de salaire minimum national en Suisse, certaines sources juridiques ont un impact sur la fixation du salaire, en particulier certaines lois cantonales, des conventions collectives et des contrats-types de travail.

En 2017, un salaire minimum cantonal a été introduit pour la première fois par le canton de Neuchâtel. Après que le Tribunal fédéral eut rejeté en date du 4 août 2017 les recours contre l'introduction de ce salaire minimum cantonal, l'adoption d'autres salaires minimums cantonaux a suivi dans les cantons de Genève, du Jura, du Tessin et de Bâle-Ville<sup>1</sup>.

Parmi les salaires minimums cantonaux mentionnés, ceux des cantons de Neuchâtel et de Genève sont principalement applicables aux entreprises de location de services. Selon le catalogue des exceptions, les salaires minimums cantonaux des trois autres cantons ne s'appliquent, en principe, pas aux branches soumises à une CCT déclarée de force obligatoire générale (aussi dénommée CCT étendue). Cependant, le salaire minimum du canton de Tessin prévaut, si un salaire minimum selon CTT est applicable et ce dernier est plus bas que le salaire minimum cantonal TI.

Canton	Salaire minimum 2022 en CHF		Salaire minimum 2021 en CHF	
	13e salaire inclus	13e salaire exclu	13e salaire inclus	13e salaire exclu
<b>Neuchâtel</b>	20.08	18.54	19.90	18.37
<b>Genève</b>	23.27	21.48	23.00	21.36
<b>Tessin<sup>2</sup></b>	19.00-19.50 <sup>3</sup>	17.54-18.00	19.00-19.50	17.54-18.00
<b>Jura</b>	Non applicable aux bailleurs de services, car il existe une CCT étendue.			
<b>Bâle-Ville</b>	Non applicable aux bailleurs de services, car il existe une CCT étendue.			

<sup>1</sup> La date d'entrée en vigueur de la loi sur le salaire minimum pour le canton de Bâle-Ville n'a pas encore été arrêtée.

<sup>2</sup> Entre en vigueur dès le 1er décembre 2021

<sup>3</sup> En fonction du salaire médian de chaque branche

Les salaires minimums cantonaux sont adaptés chaque année en fonction de l'indice national des prix à la consommation (« IPC »)<sup>4</sup>. Dans certains cantons, le salaire minimum n'est adapté que lorsque l'IPC augmente. Pour 2022, le salaire dans le canton de Genève est de 23,27 CHF, et de 22,08 CHF dans le canton de Neuchâtel. Les salaires minimums cantonaux ont ainsi légèrement augmenté en 2022. Dans le cas du canton de Neuchâtel, le salaire minimum 2022 est à nouveau le même qu'en 2020.

Les salaires minimums cantonaux seront mis à jour au 1er janvier 2022 dans EasyTemp après la publication officielle dans la Feuille officielle cantonale respective, et ce de telle sorte que les salaires minimums de la CCT Location de services et des CCT/CTT de branche respectivement applicables seront augmentés au niveau prescrit par le salaire minimum cantonal dans la mesure où ils seraient d'un niveau inférieur.

Après les cantons de Neuchâtel, Genève, Jura et Tessin, Bâle-Ville est le premier canton de Suisse alémanique à introduire un salaire minimum cantonal. D'autres projets sont prévus dans divers cantons.

Nous considérons comme un sujet sensible le fait que l'Etat prescrit par voie légale des salaires minimums par canton ou région. En Suisse, il existe déjà un réseau finement maillé et bien conçu de dispositions régissant les salaires minimums, réseau qui est entretenu conjointement par les branches et les partenaires sociaux en question, où une intervention de l'Etat mettrait en danger plutôt que de renforcer l'équilibre entre ces partenaires. En particulier, il semble peu judicieux de réglementer les salaires minimums dans toutes les branches, car il y aurait alors à craindre des effets négatifs sur le niveau des prix. Dans l'intérêt de notre économie nationale, nous espérons que de tels salaires minimums cantonaux resteront l'exception.

Si vous avez des questions ou si des points ne sont pas tout à fait clairs, veuillez contacter notre legal competence center à l'adresse suivante [rechtsdienst@realisator.ch](mailto:rechtsdienst@realisator.ch) ou par téléphone au 058 443 30 00.

## **2. Lexique CCT - Vous demandez, nous répondons**

### **Différences d'arrondi inévitables dans la fixation des salaires**

#### **Question :**

Pourquoi y a-t-il des différences d'arrondi dans les publications des salaires minimums dans EasyTemp et Tempdata ?

---

<sup>4</sup> L'indice national des prix à la consommation mesure l'évolution des prix d'un panier de biens et de services représentatifs de la consommation des ménages privés.

## Réponse :

Des différences d'arrondi apparaissent lorsque deux publications n'utilisent pas la même méthode de calcul.

## Comment Realisator calcule-t-elle ?

Realisator utilise la méthode suivante pour la publication comme pour le décompte de salaire dans EasyTemp :

- Chaque étape du calcul est établie avec 5 décimales.
- Tant que le salaire brut n'est pas calculé avec 5 décimales, il n'est pas arrondi.
- A la fin, les chiffres respectifs sont arrondis à 2 décimales. Ces chiffres arrondis sont publiés et utilisés pour le décompte des salaires.

Cette méthode donne les chiffres les plus précis au plan mathématique. Ci-après un exemple tiré de la CCT Location de services 2021. Si l'on applique exactement les exigences de la CCT Location de services au niveau du droit et du calcul, le salaire brut correct dans cet exemple est de 24,92 CHF.

CCT travail temporaire				
<b>COMPLÈMENTS SALAIRES</b>				
<b>Vacances</b> (anniversaire)	Travailleur > 20 et < 50 ans	20 jours	8.33%	
	Travailleur < 20 ou > 50 ans	25 jours	10.60%	
Indemnités jours fériés			3.20%	
Part 13ème salaire			8.33%	
<b>Heures mensuelles</b>	Heures annuelles: 2'187 / 12 mois		Heures	182.25
<b>SALAIRES MINIMAUX 2021</b>		> 20 ans < 50 ans		
<b>Catégorie de salariés</b>				
		<b>calcul</b>	<b>résultat</b>	
<b>Sans formation professionnelle</b> Régions hauts salaires Salaire mensuel (CHF): 3'750.00	<b>Salaire de base</b>	20.57613	20.58	Tous les montants ne sont arrondis à deux décimales qu'après le calcul
	Jours fériés	0.65844	0.66	
	<i>Sous-total</i>	21.23457	21.23	
	Vacances	1.76884	1.77	
	<i>Sous-total</i>	23.00341	23.00	
	13ème salaire	1.91618	1.92	
<b>Total</b>	<b>24.91959</b>	<b>24.92</b>		

## Remarques :

- a) Des chiffres corrects pour le salaire de base, les jours fériés, les vacances et la part du 13e salaire sont décisifs pour obtenir le montant correct du salaire. Ces chiffres figurent sur le décompte de salaire et c'est ce qui est payé.

- b) Il n'est pas déterminant pour un montant correct du salaire que la colonne « Résultat » soit mathématiquement correcte en soi. Dans l'exemple ci-dessus, le premier sous-total (21,23) n'est pas mathématiquement la somme de 20,58 plus 0,66. Cette différence inévitable ne constitue pas une erreur systématique et n'affecte pas le décompte de salaire correct.

### Comment d'autres prestataires ou services calculent-ils ?

Dans l'exemple suivant est appliquée une méthode d'arrondi différente, qui n'est pas utilisée par Realisator. Après chaque étape du calcul, le résultat intermédiaire est arrondi à deux décimales. Il en résulte d'autres chiffres pour le sous-total et le salaire brut (marqués en rouge) que dans le calcul ci-dessus :

CCT travail temporaire				
COMPLÉMENTS SALAIRES				
Vacances (anniversaire)	Travailleur > 20 et < 50 ans	20 jours	8.33%	
	Travailleur < 20 ou > 50 ans	25 jours	10.60%	
Indemnités jours fériés			3.20%	
Part 13ème salaire			8.33%	
<b>Heures mensuelles</b>	Heures annuelles: 2'187 / 12 mois		Heures	182.25
<b>SALAIRES MINIMAUX 2021</b>		> 20 ans		
Catégorie de salariés		< 50 ans		
		<b>calcul</b>	<b>résultat</b>	
Sans formation professionnelle Régions hauts salaires Salaire mensuel (CHF): 3'750.00	Salaire de base	20.58000	20.58	Les montants sont arrondis à deux décimales pendant le calcul
	Jours fériés	0.66000	0.66	
	<i>Sous-total</i>	21.24000	21.24	
	Vacances	1.77000	1.77	
	<i>Sous-total</i>	23.01000	23.01	
	13ème salaire	1.92000	1.92	
<b>Total</b>		<b>24.93000</b>	<b>24.93</b>	

#### Remarques :

- a) Non seulement les totaux intermédiaires et le salaire brut peuvent présenter ici des différences d'arrondi par rapport au premier exemple, mais les autres lignes peuvent également être différentes. Cela dépend des chiffres effectifs et de la méthode d'arrondi choisie. Une autre méthode pourrait consister, par exemple, à arrondir pendant le calcul tous les totaux intermédiaires (pas les autres lignes), ce qui génère à nouveau d'autres différences d'arrondi.

b) Comparaison des deux exemples ci-dessus : comme mentionné ci-avant, les chiffres pour le salaire de base, les jours fériés, les vacances et la part du 13e salaire sont déterminants pour un décompte de salaire correct. Il se trouve que ces montants sont identiques dans les deux exemples ci-dessus (il existe d'autres cas où cela ne se vérifie pas). C'est donc un salaire brut de 24,93 CHF qui est versé, également par EasyTemp. Si, cependant, l'on applique exactement les exigences de la CCT Location de services au niveau du droit et du calcul, le salaire brut correct est de 24,92 CHF. Celui-ci est publié par Realisator.

## **En conclusion**

Les différences d'arrondi sont inévitables. Elles apparaissent :

- lorsque différentes méthodes sont appliquées pour l'arrondi, ce qui est visible quand l'on compare diverses publications de salaires minimums, ou
- si l'on compare le salaire brut, calculé correctement d'un point de vue mathématique, avec la somme des parts de salaire versées.

La méthode d'arrondi décrite ci-dessus, utilisée par Realisator pour les publications et les décomptes de salaire EasyTemp, est appliquée de manière uniforme pour toutes les CCT. Realisator s'en tiendra à cette manière de faire, la méthode d'arrondi ne sera donc pas adaptée à chaque CCT. Car l'on n'y gagnerait rien et les salaires calculés ne seraient pas plus « justes » ou exacts pour autant.

**Vous trouvez [ici](#) l'ensemble du lexique CCT.**